



## **PRESENTATION DU C.G.V.V.R.**

Notre association est composée uniquement de bénévoles. Nos adhérents sont principalement de la région de Vienne et Roussillon mais nous acceptons les adhésions de toutes régions.

Afin d'aider les personnes intéressées par la Généalogie, dont les racines se situent dans notre région, notre association assure deux permanences par mois à Vienne, deux permanences à Roussillon. Pour les lieux et dates des permanences se reporter au [calendrier](#) de celles -ci.

Nous disposons d'un nombre important de relevés de registres paroissiaux (B.M.S.) pour les périodes allant de 1550 jusqu'au début du calendrier Républicain, et également des relevés d'état civil de 1795 jusqu'au délai légal de moins de 75 ans (variable suivant les communes). Ces relevés, au début manuscrits, ont été informatisés ensuite pour la plupart. Depuis quelques années notre effort porte sur la numérisation des registres d'état civil des communes de notre région avec l'accord de leur maire. Le dépouillement de ces photos nous permet d'établir une base de données très détaillée pour les communes concernées. Nous recherchons toujours des volontaires pour effectuer ce travail de dépouillement.

Les relevés, les bases de données ainsi que les photos sont tous consultables à nos permanences. Pour connaître les relevés disponibles veuillez consulter la [liste des communes](#). Dans la mesure du temps disponible, nous essayons de réunir, pour les adhérents qui ne peuvent venir aux permanences du fait de leur éloignement ou pour des raisons professionnelles, des renseignements sur des patronymes précis. Il est dans ce cas d'usage de fournir une enveloppe timbrée accompagnée de 2 timbres pour couvrir les frais de recherche et de courrier. (Il n'est pas possible pour nous d'établir une généalogie complète d'une famille, en lieu et place de l'adhérent).

Les cotisations récoltées servent à produire une revue annuelle adressée à nos adhérents, à couvrir les frais de fonctionnement occasionnés par les relevés des états civils, leur informatisation, ainsi que les frais liés aux expositions généalogiques que nous organisons dans notre région.

L'adhésion supplémentaire (facultative) au CEGRA (association regroupant la presque totalité des centres généalogiques de la région Rhône Alpes) vous permet d'obtenir un bulletin trimestriel sur lequel les adhérents peuvent poser des questions relatives à leurs recherches généalogiques.

Le Président

GUY. ASTRUC